

Amiante Complémentaire : Du « Sans Mention » vers le « Avec Mention »

FICHE PROGRAMME FORMATION

Durée : 2 jours / 14h 

PUBLIC :

- Diagnostiqueur amiante Sans Mention souhaitant se certifier amiante Avec mention
- Techniciens de la construction, techniciens du bâtiment

OBJECTIFS :

- Acquérir les connaissances permettant d'accéder à la certification de personne Repérage Amiante « avec mention » et aux missions liées
- Monter en compétences dans la pratique terrain (connaissance approfondie des MPCA, adapter la méthodologie du repérage à des bâtiments complexes type IGH, bâtiment industriels...)
- Acquérir des compétences sur la prestation examen visuel liée au traitement de l'amiante (retrait et confinement)

PREREQUIS

- Pour la formation :

- Connaissances de base en français et en informatique
- Connaissances dans le domaine de la construction et du bâti (formation disponible en option)
- Un ordinateur portable (équipé de Windows, Word, Excel en version 7 ou supérieur) pour tous les modules de formation

- Pour la certification Amiante avec mention :

Conformément à l'arrêté du 8 novembre 2019, nous vous recommandons de faire valider l'acceptabilité des preuves de vos prérequis auprès votre organisme de certification

- Disposer d'une expérience de minimum 3 ans dans les techniques du bâtiment ou de la gestion industrielle

OU

- Être titulaire d'un BAC+2 ou titre III dans le domaine du diagnostic immobilier

OU

- Disposer de toute preuve de détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

PEDAGOGIE ET EVALUATION :

- Exposé dynamique, échanges de pratique, retours d'expériences, étude de cas avec un outil de simulation terrain
- Des quiz (en amont et/ou en cours ainsi qu'en fin de formation).

ANIMATEUR :

- Formateurs experts (Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

PROGRAMME : *

En amont du présentiel, vous devez avoir suivi le module préparatoire à distance sur la plateforme SACADO (*Prévoir 2 à 3 heures de préparation*)

PREPARATION A DISTANCE

- Réalisation des exercices qui seront corrigés en présentiel (Exercice DTA/Exercice liste A et B grille d'évaluation de l'état de conservation)
- Possibilité de suivre une information préalable sur l'examen visuel avant de l'aborder en détail dans le présentiel
- Votre connexion à la plateforme vous permet également d'accéder aux documents annexes qui seront utilisés en présentiel (Support de formation ; textes réglementaires /articles de presse « la revue du diagnostic »)

PROGRAMME EN PRESENTIEL

- Etude d'un Dossier Technique Amiante
- Les missions de repérage du code de la santé publique
- La certification et les domaines de compétence
- Synthèse réglementaire : code de la santé publique
- Synthèse méthodologique : réglementaire et normative
- La mission de repérage avant travaux
- Le repérage liste C : revue de détails
- Réglementation IGH / ERP
- Cas pratique : Repérage avant démolition
- Cas pratique : Examen visuel des surfaces traitées

**Nb : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires*